

# PROCEDURE DE SIGNALEMENT DES ABSENCES

(à afficher dans la salle des maîtres)

**Avoir toujours à disposition** le document de demande d'autorisation d'absence.

1. L'enseignant prévient par mail et/ou téléphone la circonscription.

### 2. Pour les congés maladie, faire parvenir à la circonscription :

• Le volet N° 3 de l'arrêt de travail

#### 3. Pour les autorisations d'absence

- Un exemplaire de demande d'autorisation d'absence par messagerie électronique (avec votre adresse professionnelle).
  - Un justificatif de l'absence (dans un délai de 48h)

## 4. En cas de reprise de fonction

Informer rapidement la circonscription afin de pouvoir utiliser les services du remplaçant pour une autre école.

### 5. En cas de prolongation de congé

Prévenir le plus rapidement possible la circonscription **pour** s'assurer du maintien du remplaçant sur le poste.